



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance plénière

Lundi 2 octobre 2017, à 10 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Déclarations liminaires

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à toutes les délégations à la présente séance, en particulier celles qui se joignent à nous pour la première fois depuis leur capitale et autres lieux d'affectation des Nations Unies. Je tiens, en particulier, à souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Miroslav Lajčák, Président de l'Assemblée générale, qui est ici aujourd'hui pour nous faire part de sa vision pour la session en cours. Nous sommes très heureux de l'avoir parmi nous. Je tiens également à saluer la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu. Je voudrais par ailleurs féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, de l'Algérie, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Première Commission à sa soixante et onzième session. J'aimerais aussi rendre hommage aux autres membres de l'ancien Bureau pour leurs efforts acharnés en vue d'assurer le succès de la session.

Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer aujourd'hui son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été attribués, à savoir les

points 90 à 106. Avant de poursuivre, toutefois, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission pour la présente session.

(l'orateur poursuit en arabe)

Tout d'abord, je tiens à présenter nos sincères condoléances au peuple des États-Unis à la suite du tragique incident qui a coûté la vie à des dizaines de personnes. Nous souhaitons aux blessés un prompt rétablissement. Nous regrettons vivement que cet incident ait eu lieu.

En 1946, l'Assemblée générale a adopté la résolution 1 (I), qui soulevait les questions de l'énergie atomique et de la coopération internationale nécessaire pour relever le défi de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée a également examiné les incidences négatives des armes nucléaires, et 122 pays ont voté pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. C'est ainsi qu'a été signé le tout premier traité au terme de 20 ans de négociations. Nous devons à présent promouvoir l'application des conventions et traités internationaux sur les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. L'interdiction de ces armes est le seul moyen de garantir qu'elles ne seront plus jamais utilisées.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-30437(F)



Document adapté

Merci de recycler



Nous partageons les préoccupations en matière de sécurité suscitées par la situation actuelle dans la péninsule coréenne. Nous soulignons la nécessité de respecter les normes internationales relatives à l'interdiction des armes nucléaires. Nous devons accélérer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous célébrons, cette année, le cinquantième anniversaire du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ce qui devrait nous inciter à renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes afin de préserver l'espace pour le bien de l'humanité. J'appelle l'attention de la Commission sur les travaux entrepris par le Bureau des affaires spatiales. Nous attendons avec intérêt un échange de vues fructueux sur les moyens de relever les défis dans ce domaine.

L'incapacité dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement – organe multilatéral qui traite des questions de désarmement – d'établir un programme de travail depuis 20 ans doit nous encourager à redoubler d'efforts à cette fin.

Nous nous félicitons de l'accord conclu par la Commission du désarmement en avril pour élaborer des mesures de confiance. Nous voulons croire que ces mesures permettront de donner un nouvel élan aux travaux de la Commission. Dans le même temps, j'espère que nous pourrions travailler avec beaucoup de sérieux afin de formuler des recommandations qui répondent aux préoccupations des États Membres.

Les dangers liés aux armes nucléaires et aux armes de destruction massive entravent le progrès de l'humanité, et sont une source de profonde préoccupation pour tous les États Membres de l'ONU. C'est un sujet d'une importance capitale, en particulier à l'heure de la mondialisation. Un équilibre véritable doit être trouvé en ce qui concerne le commerce légal dans ce domaine. Il existe des conventions qui réglementent les questions relatives aux armes de destruction massive, comme le stipule la résolution 2325 (2016). Les États Membres peuvent atteindre les objectifs énoncés dans cette résolution pour peu qu'ils accentuent leurs efforts dans le cadre de la coopération internationale.

Le commerce illicite des armes classiques est un véritable fléau qui alimente les conflits et les crimes aux quatre coins de la planète. La prolifération à grande échelle des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions pose une très grave menace. Les engins

explosifs improvisés sont également une source de préoccupation majeure.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 souligne que seules les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire peuvent favoriser le développement durable. La maîtrise des armements est un moyen de rendre les sociétés plus pacifiques et, par conséquent, mieux à même de parvenir au développement durable. Les États doivent tirer parti des mécanismes de notification relatifs aux armes légères. La troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects sera l'occasion d'avancer dans la bonne direction. Je suis fermement convaincu que les États Membres parviendront à promouvoir la mise en œuvre du Programme aux niveaux national, régional et international d'ici à 2018.

(l'orateur reprend en anglais)

J'invite maintenant le Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Miroslav Lajčák, à s'exprimer devant la Commission.

M. Lajčák (Président de l'Assemblée générale) *(parle en anglais)* : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je félicite également le Bureau et lui souhaite une session couronnée de succès.

Ces vœux de réussite adressés à la Commission ne sont pas simple politesse. Le succès de la Commission est en effet essentiel au bien-être et à la survie de millions de personnes à travers le monde. Le désarmement et la sécurité internationale sont des objectifs fondamentaux de l'Organisation. Ce n'est pas un hasard si cette tâche prioritaire a été confiée à la première des grandes commissions qui allaient voir le jour. Alors que les membres se réunissent en ces lieux pour mener à bien les travaux de la Commission, leurs efforts doivent viser principalement à sauver des vies et à améliorer les conditions de vie et de sécurité des populations. La Commission a la possibilité d'apporter des changements réels sur le terrain. Dans nos pays, nos villes et nos villages, les populations veulent vaquer à leurs occupations dans un climat de paix. Elles recherchent la stabilité et la sécurité. La Commission ne doit pas sous-estimer son potentiel dans la promotion d'un tel environnement lorsqu'elle aborde des questions

cruciales telles que le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Les travaux de la Commission contribueront de manière significative aux efforts mondiaux visant à empêcher que les conflits ne se transforment en crises mondiales. Je ne saurais trop insister sur l'importance que revêt la prévention en tant que priorité clef. En outre, le désarmement et la non-prolifération des armes – qu'il s'agisse d'armes classiques, de petit calibre ou nucléaires – contribuent à augmenter l'espérance de vie de la paix. Il est essentiel que nous nous employions à instaurer la paix et, surtout, à la pérenniser.

Les discussions en matière de désarmement ne sont pas faciles. Elles portent souvent sur des questions extrêmement sensibles liées à la sécurité nationale des États. Nous avons néanmoins accompli des progrès. Cette année, nous avons adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité historique, ouvert à la signature il y a seulement quelques jours, nous rapproche de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il convient de saluer cette avancée importante. Nous devons également souligner qu'après presque deux décennies de stagnation, la Commission du désarmement est parvenue à un consensus sur des recommandations à présenter à l'Assemblée générale. Nous restons cependant confrontés à de nombreux défis. L'élimination totale et définitive des armes nucléaires exigera de surmonter de nombreux écueils.

L'évolution de l'environnement mondial n'est guère prometteuse. De nouveaux essais nucléaires ont été effectués, et la menace de l'emploi d'armes nucléaires plane sur des millions d'innocents. Les conflits armés provoquent le déplacement d'un nombre sans précédent de personnes. La modernisation des arsenaux nucléaires est croissante. Nous avons été témoins des horreurs causées par l'utilisation d'armes chimiques, et les dépenses militaires mondiales auraient atteint 1 686 milliards de dollars en 2016. Je répète : 1 686 milliards de dollars. Pendant ce temps, des millions de personnes vivent dans une pauvreté extrême, n'ont pas accès aux services essentiels et souffrent de la faim. Tandis que nous augmentons nos dépenses en matière d'armement et de défense, nous ne protégeons pas convenablement notre planète, notre santé et notre bien-être. J'appelle donc les États Membres à mobiliser la volonté politique de faire plus. Nous devons faire preuve de courage et de souplesse pour promouvoir l'objectif ultime qu'est la création d'un environnement pacifique et sûr pour tous.

Alors que la Commission s'apprête à aborder ces questions à la présente session, ne campons pas sur nos positions juste pour le plaisir de le faire. Au contraire, efforçons-nous d'être constructifs, de trouver des compromis. Obtenons des résultats concrets qui auront un impact sur la vie des personnes que nous représentons en ces lieux. Tant que les membres de la Commission travaillent de manière transparente et avec diligence pour mener à bien leur tâche, je les assure de mon plein appui et de celui de mon équipe. Je compte sur eux. Nos peuples comptent sur la réussite de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de sa déclaration. Je crois comprendre que le Président de l'Assemblée générale doit nous quitter parce qu'il a une autre obligation. Nous le remercions de nouveau de sa présence et nous réjouissons à la perspective de coopérer avec lui durant cette session.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, à faire une déclaration.

M^{me} Nakamitsu (Haut-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : C'est un immense privilège que de prendre la parole à la Première Commission pour la première fois en ma qualité de Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. Je tiens tout d'abord à féliciter l'Ambassadeur Aluloom de son élection et de sa disposition à assumer sans attendre un rôle aussi important si peu de temps après son arrivée à New York. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de mon bureau.

Je tiens également à remercier le Président de l'Assemblée générale de sa participation à l'ouverture de cette session. Sa présence et la déclaration de fond qu'il vient de faire, si tôt dans les travaux de la Commission, témoignent de l'ampleur des attentes qui pèsent sur les États Membres s'agissant d'adopter des mesures tangibles et concrètes pour promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité.

L'ONU cherche une solution au problème du désarmement depuis sa création, et pourtant, au cours des 72 années qui se sont écoulées, la nécessité de faire des progrès décisifs en la matière a rarement été plus urgente. Comme l'a d'ailleurs souligné le fait que le Secrétaire général Guterres a commencé son allocution lors du débat général de l'Assemblée générale, il y a tout

juste deux semaines, en parlant du péril nucléaire il y a tout juste deux semaines. Il a dit :

« Il devrait être impensable que les armes nucléaires soient utilisées par quiconque. Rien ne saurait justifier ne serait-ce que la menace du recours à ces armes. Or, aujourd'hui, partout dans le monde, les craintes suscitées par les armes nucléaires sont à leur paroxysme depuis la fin de la guerre froide » (*A/72/PV.3, p.1*).

Le Secrétaire général faisait allusion à l'intensification des tensions dans la péninsule coréenne. Les discours incendiaires et les menaces que nous avons entendus au cours des dernières semaines ont réveillé, à juste titre, l'anxiété du public au sujet de la menace que représente pour l'humanité la persistance des armes nucléaires.

Les habitants de toute la région et au-delà, y compris dans mon pays d'origine, vivent à nouveau dans la crainte, pour la deuxième fois de mémoire d'homme, d'être victimes de l'emploi d'armes nucléaires. Les exercices de défense civile sont une fois de plus devenus une triste nécessité de la vie quotidienne. Le Secrétaire général s'est rangé fermement aux côtés de la communauté internationale pour condamner les activités nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Toute reprise des hostilités armées aurait des conséquences humanitaires inimaginables. La diplomatie et le dialogue sont le seul moyen de parvenir à un règlement global et durable, et la solution ne peut être que politique.

La crise en Asie du Nord-Est doit être un signal d'alarme. Des décennies après la fin de la guerre froide, nous sommes toujours hantés par le spectre de l'anéantissement nucléaire. Le fait de ne pas avoir encore réalisé nos aspirations de longue date en matière de désarmement nous met aujourd'hui face à des dangers sans précédent. Cet échec est également un grand obstacle à la réalisation de nombreux objectifs interdépendants, de l'avènement du développement durable à l'élimination de la guerre comme instrument de politique étrangère. Au moment d'analyser la situation internationale actuelle et d'évaluer ce que nous devons faire pour promouvoir le programme de désarmement, il importe de prendre acte de trois réalités essentielles.

Premièrement, nos normes, bien que remises en cause, se sont révélées durables. La communauté internationale est restée unie face aux violations des tabous que sont l'emploi des armes chimiques et les essais nucléaires. Cela doit nous donner confiance dans

notre capacité de continuer à établir et renforcer de nouvelles normes dans d'autres domaines où elles font cruellement défaut, en particulier dans les domaines des armes classiques et de la codification progressive de règles pour protéger les civils contre les conflits armés, ainsi que dans les domaines où ces questions se recoupent avec les nouvelles technologies militaires.

Deuxièmement, le désarmement a joué un rôle historique dans la prévention de la guerre et dans le maintien de la sécurité internationale, qui sont la raison même pour laquelle l'ONU a été créée. Réaliser la paix par le désarmement ne consiste pas à attendre que la situation idéale en matière de sécurité se présente, tandis que les pays augmentent leurs budgets et leurs arsenaux militaires d'année en année. Au contraire, les mesures de désarmement peuvent instaurer la confiance, réduire les tensions et créer l'espace pour mettre en place des mécanismes de sécurité plus durables et plus viables. N'ayons pas peur de penser de façon plus audacieuse pour faire en sorte que la maîtrise des armements redevienne un moyen de résoudre les crises de sécurité contemporaines.

Troisièmement, mener à bien le programme de désarmement permettra à l'ONU de poursuivre un grand nombre d'autres objectifs prioritaires de l'Organisation. Il est de plus en plus reconnu que les efforts de contrôle des armes ne sont pas sans lien avec la réalisation des priorités dans les domaines du développement durable, des principes humanitaires, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la paix et la sécurité. Notre capacité de répondre efficacement aux problèmes de sécurité actuels et émergents nécessite que nous fassions nôtre chacun de ces impératifs pour le désarmement.

Je vais maintenant faire quelques observations sur ce que je considère être les principaux défis et perspectives pour la présente session de la Première Commission.

Premièrement, dans le domaine des armes de destruction massive, j'ai déjà évoqué un péril nucléaire en particulier. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'il subsiste encore plus de 15 000 armes nucléaires dans le monde, nombre d'entre elles à des niveaux d'alerte élevés. L'adoption et l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ont été une réalisation historique. Tandis que les États qui choisissent aujourd'hui d'accepter ces normes supplémentaires viennent consolider cet instrument, nous devons également tirer parti de l'actuel cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires pour trouver ensemble des moyens de mettre en œuvre les engagements qui sont depuis longtemps en suspens. Il existe de nombreuses façons de parvenir à un monde sans armes nucléaires, mais chacun doit prendre ses responsabilités et redoubler d'efforts pour prendre des mesures concrètes à cette fin.

Notre capacité d'instaurer la paix et la sécurité grâce au désarmement et à la diplomatie est tributaire de notre volonté de réaliser pleinement les accords que nous avons convenus ensemble. C'est pourquoi il est essentiel que sur le dossier nucléaire iranien, tous les participants restent attachés à la viabilité et au succès à long terme du Plan d'action global commun. J'espère que les membres de la Commission feront entendre leur voix à l'appui de cet accord historique, qui est la preuve de ce qu'on peut accomplir par des contacts directs et un attachement partagé au dialogue et à la coopération de bonne foi.

Sur la question des armes chimiques, nous continuons malheureusement de trouver des preuves de l'utilisation de produits chimiques toxiques comme armes en République arabe syrienne, tant par des acteurs étatiques que par des acteurs non étatiques. Au nom du respect de nos normes communes d'humanité, tous ceux qui ont utilisé ces armes doivent rendre des comptes. Il ne faut pas laisser ces actes odieux affaiblir nos principes communs. À cet égard, je félicite la Fédération de Russie d'avoir achevé la destruction vérifiée de ses stocks d'armes chimiques. Cette étape importante envoie un signal très fort au moment où l'emploi d'armes chimiques est à nouveau à l'ordre du jour international.

Deuxièmement, le Secrétaire général Guterres a appelé à un désarmement qui sauve des vies. Cela signifie mettre l'accent sur des mesures qui atténuent les effets des conflits armés sur les civils, renforcent la sûreté et la sécurité publiques et empêchent tout simplement le déclenchement de la guerre. Le bilan dévastateur de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées est bien connu. C'est pourquoi les efforts en vue d'obtenir un engagement politique sont une étape importante qui doit être menée à bien. Des discussions au niveau des experts pourraient également faire fond sur les efforts existants et envisager comment traduire des principes généraux en mesures concrètes.

Dans de nombreux pays, les attentats commis au moyen d'engins explosifs improvisés tuent et blessent aujourd'hui plus de civils et de combattants que tout autre type d'armement. Faire face de manière efficace à cette

menace croissante exige une stratégie globale au niveau national et à l'échelle du système des Nations Unies.

Éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est indispensable pour réaliser les objectifs de développement durable. La prochaine Conférence d'examen du Programme d'action doit être l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis en ce sens, et en particulier de déterminer si de nouvelles mesures sont nécessaires pour résoudre les problèmes posés par les nouvelles technologies.

Il est encourageant également de voir que sont lancées de nouvelles initiatives visant à remédier aux problèmes que pose une accumulation excessive de munitions, ainsi qu'à accroître la transparence, la responsabilisation et le contrôle des transferts et de l'utilisation de drones armés.

Enfin, nous devons garder une longueur d'avance sur les questions liées à ce que l'on appelle les nouvelles frontières, comme les nouvelles capacités militaires ayant des implications potentiellement dangereuses et déstabilisatrices. À la présente session, nos longues délibérations sur la manière de lutter contre une utilisation de plus en plus malveillante du cyberspace vont atteindre une jonction critique. J'espère que nous saurons trouver une démarche commune qui nous permettra de faire fond sur les résultats obtenus par les groupes d'experts précédents, dans un cadre ouvert à tous.

Les progrès rapides des applications civiles et militaires de l'intelligence artificielle devraient continuer de donner un essor aux délibérations formelles sur les systèmes d'armes létales autonomes organisées dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Les efforts diplomatiques et politiques visant à faire en sorte que l'espace reste un lieu de paix continuent eux aussi de progresser. J'attends avec intérêt de me pencher plus avant sur cette question lors du débat conjoint des Première et Quatrième Commissions qui se tiendra jeudi prochain.

Les membres auront bien noté que l'ordre du jour de la Commission n'a jamais été aussi chargé. On pourrait en conclure que nos actions jusqu'à présent n'ont été ni assez rapides, ni aussi déterminées qu'elles auraient dû l'être. Mais on pourrait également en conclure que ce mécanisme spécifique de désarmement, du moins, a conservé son dynamisme et sa robustesse. Cette dernière possibilité est attestée par le grand nombre d'initiatives nouvelles que les États Membres

ont proposé de présenter cette année. J'encourage donc les membres à continuer d'étudier les moyens de renforcer le dynamisme des méthodes de travail à la Première Commission, notamment en veillant à ce que les femmes participent à tous les processus sur un pied d'égalité avec les hommes.

Pour terminer, je tiens à rappeler les paroles du Secrétaire général qui, le mois dernier, a déclaré à l'Assemblée générale :

« Aujourd'hui, la prolifération représente un redoutable péril et le désarmement est au point mort. Il faut prévenir la prolifération et promouvoir le désarmement sans plus tarder. Ces objectifs vont de pair : les progrès dans un domaine entraîneront des progrès dans l'autre. »
(*Ibid.*, p. 2)

J'espère que ces paroles permettront de guider utilement les travaux de la Commission.

Les questions et les défis que nous allons devoir régler sont certes considérables, mais je suis très enthousiasmée par les possibilités que l'avenir nous réserve aussi. J'appelle tous les membres à saisir ces occasions. Je présente à la Commission tous mes vœux de succès à la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Haut-Représentante de sa déclaration.

Les délégations se rappelleront la discussion sur le document A/C.1/72/CRP.2 qui a eu lieu mardi dernier, le 28 septembre, à la séance d'organisation de la Première Commission (voir A/C.1/72/PV.1). Comme promis, j'ai consulté les délégations sur la question et il semble qu'il n'y a toujours pas de consensus sur la voie à suivre. Je tiens à informer la Commission que j'entends poursuivre les consultations dans l'espoir de parvenir à un accord par consensus cette semaine.

Avant de donner la parole aux représentants, je rappelle aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leurs déclarations à huit minutes lorsque les représentants prennent la parole à titre national et à 13 minutes s'ils le font au nom de groupes de délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard, et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole. Le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aux orateurs de conclure leurs déclarations, dans notre intérêt à tous.

Comme indiqué lors de notre réunion d'organisation jeudi dernier, j'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire que la version abrégée et à en fournir la version complète pour qu'elle soit mise en ligne sur le portail PaperSmart. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour faciliter une interprétation optimale.

Je rappelle en outre aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 3 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole pendant le débat général mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs de bien vouloir le faire avant cette échéance.

Je rappelle également aux délégations que chaque jour, le Département de l'information publiera, en anglais et en français, des communiqués de presse portant sur nos activités, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies quelques heures après la fin de chaque séance.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je félicite S. E. M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom et les autres membres du Bureau de leur élection, et les assure de notre entière coopération.

Le Mouvement réaffirme ses positions sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, telles qu'elles figurent dans le document final de la dix-septième Conférence au sommet du Mouvement, organisée au Venezuela en septembre 2016. À cet égard, je voudrais mettre en exergue les vues du Mouvement concernant certaines questions importantes.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui est sa priorité absolue, et demeure préoccupé par la menace que font peser sur l'humanité l'existence continue des armes nucléaires et le recours potentiel à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes. La question du désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse préoccupante. Les États dotés de l'arme nucléaire n'ont guère enregistré de progrès en vue de l'élimination de leurs armes nucléaires, et le rôle de ces armes dans leur politique de sécurité n'a pas diminué. Les États dotés

de l'arme nucléaire ont commencé à moderniser leurs arsenaux nucléaires et prévoient de lancer des travaux de recherche sur de nouvelles têtes nucléaires, ou ont annoncé leur intention de mettre au point de nouveaux vecteurs d'armes nucléaires. Le Mouvement s'inquiète profondément de cette situation déplorable qui découle du non-respect, par les États dotés de l'arme nucléaire, de leurs obligations juridiques et des engagements sans équivoque qu'ils ont souscrits.

La communauté internationale attend depuis trop longtemps que soit réalisé l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et que soient lancées des négociations sur des mesures efficaces concernant la cessation au plus tôt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. De toute évidence, l'approche actuelle adoptée par les États dotés d'armes nucléaires – ce qu'on appelle l'approche graduelle – n'a abouti à aucun progrès concret et durable sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires.

Malgré des avancées positives concrètes et incontestables en matière de non-prolifération ces dernières décennies, le progrès vers le désarmement nucléaire continue d'être l'otage de notions trompeuses, comme celle de stabilité stratégique. Le moment est venu d'adopter une démarche nouvelle et globale en la matière. Le Mouvement des pays non alignés réitère que la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui doit être convoquée en 2018, comme il en a été décidé par une résolution de l'Assemblée générale, offrira une importante occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire et d'encourager plus avant ce noble objectif.

Le Mouvement prend acte de l'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Nous espérons que, lorsqu'il entrera en vigueur, le Traité concourra à la réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Comme l'a indiqué le représentant du Venezuela en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés à la réunion de l'Assemblée générale marquant la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre,

« Le Mouvement des pays non alignés qui a toujours été en première ligne sur la question du

désarmement, tout en prenant acte de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide de nouvelles mesures de désarmement afin de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, en particulier d'une convention globale sur les armes nucléaires, tel que demandé dans la résolution 71/71 de l'Assemblée générale ».

Le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de sensibiliser davantage le public à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et à la nécessité de leur élimination totale, notamment en célébrant la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires le 26 septembre.

Il réaffirme sa vive préoccupation face à la très grande menace à la paix et à la sécurité que font peser la persistance des armes nucléaires et les doctrines militaires des États dotés de l'arme nucléaire ainsi que de l'OTAN, qui justifient le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes contre des États qui n'en sont pas dotés. Pareilles doctrines ne sauraient en aucun cas être justifiées.

Le Mouvement appelle une nouvelle fois avec force les États dotés de l'arme nucléaire à s'acquitter pleinement et de toute urgence de leurs obligations juridiques et de l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris d'éliminer totalement leurs armes nucléaires, sans plus tarder et de manière transparente, irréversible et vérifiable par la communauté internationale. Le Mouvement demande également aux États dotés d'armes nucléaires de renoncer immédiatement à leurs projets de modernisation, de perfectionnement, de remise à neuf ou de prolongement de la durée de vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes.

Il réaffirme la nécessité urgente de conclure, à titre prioritaire, un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant qui protège véritablement les États non dotés de l'arme nucléaire contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances, en attendant l'élimination totale, irréversible, transparente et vérifiable de ces armes, qui reste la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé qu'en dépit de cette demande de longue date des États non dotés de l'arme nucléaire d'obtenir de telles garanties de sécurité juridiquement contraignantes, aucun progrès concret n'a été enregistré.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais mises au point est la seule garantie absolue contre les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de leur utilisation. En outre, le Mouvement des pays non alignés demande aux États dotés de l'arme nucléaire de réduire immédiatement la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires, notamment par la levée de l'état d'alerte et le dépointage complet, de façon à éviter les risques d'emploi involontaire ou accidentel de ces armes.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme ses positions de principe sur la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Pour le Mouvement des pays non alignés, le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont essentiels pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Œuvrer en faveur de la non-prolifération uniquement, tout en ignorant l'obligation de procéder au désarmement nucléaire, est à la fois contreproductif et non viable. Le Mouvement des pays non alignés souligne que la meilleure façon de répondre aux préoccupations relatives à la prolifération est de conclure des accords multilatéraux négociés, universels, globaux et non discriminatoires.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) regrette que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait pas réussi à dégager un consensus sur un document final, malgré les efforts des délégations du Mouvement des pays non alignés, et appellent les États dotés de l'arme nucléaire à faire montre de volonté politique pour permettre à la Conférence d'examen de 2020 de produire des recommandations concrètes en vue de la réalisation du désarmement nucléaire, qui est l'objectif final du TNP.

Rappelant l'opposition exprimée par les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada à la dernière séance de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP se disent déçus que, du fait de cette opposition, il n'y ait pas eu de consensus sur de nouvelles mesures relatives au processus visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes

nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Cela pourrait entraver les efforts faits pour renforcer le régime du TNP dans son ensemble. Le Mouvement des pays non-alignés souligne une nouvelle fois que les coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ont une responsabilité particulière dans la mise en œuvre de cette résolution. Le Mouvement des pays non alignés craint que le fait que la résolution de 1995 n'a toujours pas été mise en œuvre, ce qui est contraire aux décisions prises durant les différentes Conférences d'examen du TNP pertinentes, sape l'efficacité et la crédibilité du TNP et nuise à l'équilibre délicat de ses trois piliers, étant entendu que la prorogation illimitée du Traité convenue à la Conférence d'examen de 1995 est indissociable de la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu qu'il ne faut pas que les politiques de non-prolifération attentent au droit inaliénable de chaque État de posséder, d'importer ou d'exporter des matières, équipements et technologies nucléaires à des fins pacifiques. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit inaliénable de chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de développer un cycle national complet du combustible nucléaire, à des fins pacifiques sans discrimination. Le Mouvement réaffirme une fois de plus le droit souverain de chaque État de définir sa politique énergétique nationale. Il souligne que toute décision prise dans le cadre d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire doit être adoptée par consensus et sans préjudice du droit inaliénable de chaque État de développer un cycle national complet du combustible nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle le succès des négociations entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti, le 14 juillet 2015, à la version finale du Plan d'action global commun. Le Mouvement souligne que cet accord montre une nouvelle fois que le dialogue et la diplomatie sont les meilleurs moyens de régler de telles questions, comme il l'a toujours prôné.

Il condamne vigoureusement toutes les limitations ou restrictions aux exportations vers les pays en développement de matières, d'équipements et de technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des traités multilatéraux pertinents, et appelle à leur levée immédiate. À cet

égard, le Mouvement des pays non alignés souligne que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour répondre aux besoins de ses États membres en matières, équipements et technologies nucléaires en vue d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne doivent pas être soumises à des conditions incompatibles avec le Statut de l'AIEA.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme de nouveau l'inviolabilité des activités nucléaires pacifiques et souligne que toute attaque ou menace d'attaque, y compris par le biais des technologies de l'information et des communications, contre des installations nucléaires pacifiques – en activité ou en construction – fait courir un grand danger aux êtres humains et à l'environnement et constitue une grave violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Mouvement reconnaît que la responsabilité première de la sûreté nucléaire incombe aux États. Il reconnaît par ailleurs que la responsabilité de la sécurité nucléaire à l'intérieur d'un État incombe entièrement à cet État.

Afin de respecter le temps de parole imparti, je vais m'arrêter ici. Le texte intégral de la déclaration est disponible sur PaperSmart.

M. Plasai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, le Viet Nam et mon propre pays, la Thaïlande.

L'ASEAN vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, à l'occasion de votre élection à la présidence et au Bureau de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Vous pouvez compter sur notre appui, Monsieur le Président, pour faire avancer les importants travaux de la Commission. Nous tenons également à saluer la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, et le Bureau des affaires de désarmement pour les efforts inlassables et constants qu'ils déploient pour promouvoir le programme de désarmement au sein de l'ONU, en particulier au cours de l'année écoulée.

L'ASEAN réaffirme son engagement à défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts déployés collectivement par l'ASEAN en faveur du désarmement et de la non-prolifération appuient fermement l'objectif qui est de maintenir et de préserver un monde pacifique et prospère, dans l'intérêt de nos peuples.

L'ASEAN partage le souhait et les aspirations d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque de faire exploser ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein demeure, exposant l'humanité et l'environnement à leurs effets catastrophiques. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes, et nous continuons d'applaudir tout effort mené à cette fin.

Cette conviction sous-tend l'engagement de l'ASEAN à préserver la région en tant que zone exempte d'armes nucléaires, ainsi qu'il est énoncé dans le Traité de Bangkok portant création de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Elle sous-tend également notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), auquel tous les membres de l'ASEAN sont parties. À l'approche du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Bangkok, cette année, l'ASEAN réaffirme son attachement à ce traité et continue de souligner l'importance de sa mise en œuvre pleine et effective.

L'ASEAN a convenu de proroger le Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires pour la période 2018-2022. Nous réaffirmons également notre attachement aux principes et objectifs consacrés par le TNP, qui est et restera la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux du Comité préparatoire du TNP, qui se réunira de nouveau à Genève et à New York en 2018 et en 2019, en prévision de la Conférence d'examen de 2020.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté le 7 juillet par la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Avec le traité portant création de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et d'autres traités établissant de telles zones ailleurs dans le monde, ce traité constitue

une étape essentielle vers le désarmement nucléaire mondial et vient compléter les instruments existants en matière de non-prolifération et autres instruments internationaux relatifs aux armes nucléaires. Le Traité devrait également apporter une contribution significative à l'objectif commun de débarrasser notre région et le monde des armes nucléaires. Les signatures de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, du Viet Nam et de la Thaïlande, ainsi que la ratification immédiate du Traité par la Thaïlande sont des mesures importantes en vue de l'entrée en vigueur rapide de cet instrument juridique historique.

L'ASEAN souligne également l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Tout en se félicitant de la ratification récente du Traité par le Myanmar et le Swaziland, l'ASEAN exhorte les États visés à l'annexe 2, dont la signature et la ratification sont requises pour l'entrée en vigueur du Traité, de faire le nécessaire le plus rapidement possible.

Nous restons vivement préoccupés par l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne. Cette préoccupation est liée en particulier au dernier essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 3 septembre, ainsi qu'à ses précédents essais nucléaires et de missiles balistiques. Nous réaffirmons l'appui de l'ASEAN à la dénucléarisation de la péninsule coréenne de façon pacifique, ainsi qu'à la reprise du dialogue en vue d'établir la paix sur la péninsule coréenne.

Dans le même temps, l'ASEAN réaffirme le droit inaliénable de tout État à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire pour son développement économique et social. Nous attendons avec intérêt de formaliser le partenariat entre le réseau des organismes de contrôle nucléaire de l'ASEAN (ASEANTOM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de promouvoir une plus grande coopération sur les questions liées à la sûreté, à la sécurité et aux garanties nucléaires, y compris dans le domaine du renforcement des capacités. À ce titre, nous nous félicitons que les Philippines accueillent la quatrième réunion de l'ASEANTOM en décembre prochain afin d'examiner cette question plus avant.

Nous sommes conscients de la menace et du danger que représentent l'existence et l'utilisation d'armes chimiques, biologiques et radiologiques, et appelons à l'adhésion universelle aux instruments

juridiques internationaux interdisant ces armes. Nous nous félicitons en particulier des progrès réalisés dans l'élimination des stocks d'armes chimiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, il y a 20 ans en 1997.

L'ASEAN souligne, par ailleurs, l'importance de la mise en œuvre intégrale et effective du régime de non-prolifération, y compris la résolution 1540 (2004). À cet égard, une plus grande cohérence et une meilleure coopération entre les États s'imposent dans les domaines de l'échange de renseignements, du renforcement des capacités et de l'assistance. En outre, les entreprises, les milieux universitaires et la société civile ont une contribution importante à apporter pour réaliser un régime de non-prolifération qui se veut efficace.

L'ASEAN reconnaît le droit et l'autorité légitimes qu'ont les pays souverains d'utiliser des armes classiques pour maintenir leur sécurité interne et défendre leur intégrité territoriale. Dans le même temps, la communauté internationale doit prendre acte de l'accroissement de la prolifération illicite des armes classiques, qui entrave les progrès économiques et sociaux et menace la paix et la sécurité.

C'est pourquoi l'ASEAN est d'avis que la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects est d'une importance capitale. Nous attendons avec intérêt de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action au cours de la présidence française de la troisième Conférence d'examen en 2018. Nous prenons également note des débats de la troisième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes et de la septième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions au début de septembre.

L'ASEAN se réjouit à la perspective de la seizième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous avons une contribution à apporter au travers du Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, dont le siège est à Phnom Penh et qui traite les aspects humanitaires des engins non explosés et des restes explosifs de guerre.

Au niveau régional, l'ASEAN continue d'examiner les questions liées aux armes classiques dans différentes enceintes, notamment la Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la criminalité transnationale, la réunion annuelle des chefs de police de l'ASEAN, l'Institut de

criminalistique de l'ASEAN et le Forum régional de l'ASEAN.

L'ASEAN continue de collaborer étroitement pour promouvoir une coopération plus étroite au niveau régional afin d'améliorer sa capacité à lutter contre les problèmes de cybersécurité. Nous avons pris des mesures concrètes pour améliorer la cybersécurité grâce à des interventions en cas d'atteinte à la sécurité informatique, en créant une équipe d'intervention informatique d'urgence, et nous mettons également l'accent sur les politiques, la coordination et le renforcement des capacités dans ce domaine. La deuxième conférence ministérielle de l'ASEAN sur la cybersécurité a été convoquée en septembre. Les États membres de l'ASEAN se sont prononcés en faveur de l'élaboration de normes de base, opérationnelles et volontaires en ce qui concerne le comportement à adopter pour promouvoir une utilisation responsable des technologies de l'information et des communications dans la zone de l'ASEAN. Ces normes seraient inspirées des normes établies dans le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/70/174).

Cette année a été marquée par des progrès dans le domaine du désarmement. Le résultat convenu des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et des groupes de travail de la Commission du désarmement montre qu'il est possible de réaliser des progrès dans le domaine du désarmement. Nous reconnaissons que les États ont le droit légitime de garantir leur propre sécurité, mais cela ne doit pas se faire aux dépens de la sécurité collective de tous les États. À cet égard, l'ASEAN reconnaît l'importance du rôle que joue le multilatéralisme dans la mise en place d'une approche basée sur des règles à l'égard des normes et en tant qu'outil de renforcement de la confiance.

Dans cet esprit, nous nous réjouissons de coopérer avec toutes les parties prenantes durant la session en cours de la Première Commission. L'ASEAN appelle également tous les États Membres à continuer d'appuyer le projet de résolution biennal sur le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui sera présenté par l'ASEAN durant cette session de la Commission.

M. Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Aluloom, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-douzième session. Compte tenu de votre vaste expérience diplomatique, Monsieur le Président, le Groupe des États d'Afrique est certain que vous êtes capable de mener nos travaux vers une conclusion positive. Le Groupe félicite également les autres membres du Bureau de leur élection. Le Groupe des États d'Afrique félicite enfin votre prédécesseur de son leadership et de ses efforts louables.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration prononcée tout à l'heure par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La soixante et onzième session de l'Assemblée générale a été marquée par des efforts visant à régler un certain nombre de questions liées au désarmement multilatéral et à la sécurité internationale, notamment les questions relatives au cyberspace et aux activités spatiales. La sécurité internationale continue de se détériorer tandis que le monde est aux prises avec de graves menaces posées à la paix et à la sécurité, en particulier la menace croissante du terrorisme. À cet égard, le Groupe souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, et réaffirme que rien ne peut remplacer le multilatéralisme en vue de régler les questions liées au désarmement mondial.

Le 20 septembre, le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires a été ouvert à la signature. Le Groupe tient à souligner que le Traité, tel qu'adopté, renforce la nécessité de nous engager en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de compléter le Traité. Alors que la communauté internationale attend la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, le Groupe des États d'Afrique souhaite que des mesures plus détaillées et concrètes soient mises en œuvre afin de réaliser l'objectif du désarmement nucléaire.

Le 26 septembre, l'Assemblée générale a convoqué une quatrième réunion plénière de haut niveau pour commémorer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes

nucléaires. Cette réunion nous a rappelé, et a permis de souligner, la menace existentielle qui planera sur l'humanité tant que les États dotés d'armes nucléaires continueront de posséder et de moderniser ces armes de destruction massive. Le Groupe tient de ce fait à souligner l'importance de la résolution 70/34, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Soixante-dix années se sont écoulées depuis que le monde a assisté à la toute première utilisation de bombes atomiques, à Hiroshima et Nagasaki. Les ravages et les dégâts causés par ces deux attaques continuent d'avoir des conséquences non seulement pour les populations de ces régions, mais également pour les peuples du monde entier, notamment en termes d'impact sur l'environnement. En conséquence, l'heure est venue pour le monde d'adopter une position unanime afin de se débarrasser des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Le moment est également venu de protester contre la lenteur et l'absence de bonne foi et d'engagement qui caractérisent les États dotés d'armes nucléaires s'agissant du démantèlement de ces armes.

En début d'année, les États parties se sont réunis à Vienne à l'occasion de la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020. Après l'échec de la neuvième Conférence d'examen en 2015, qui n'a pas abouti au consensus souhaité en vue de l'adoption d'un document final, en dépit des efforts concertés déployés par les États non dotés d'armes nucléaires, en particulier les États africains, nous espérons que les États parties s'engageront de manière positive dans l'optique des réunions préparatoires, qui nous offriront une nouvelle occasion unique d'examiner les mesures prises depuis 2010, date à laquelle le processus a pour la dernière fois généré des résultats positifs. Nous avons également la possibilité de réitérer notre attachement au rôle exceptionnel que joue le TNP en tant que pilier de notre volonté collective d'interdire la possession d'armes nucléaires par les États, de prévenir leur prolifération et d'évaluer les effets de l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pour promouvoir le progrès humain, notamment sur la base de la coopération internationale, conformément à l'article IV du Traité.

La menace que pose à l'humanité la persistance des armes nucléaires est réelle. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique insiste sur la mise en œuvre de toutes les mesures adoptées et de tous les efforts entrepris par

les États dotés d'armes nucléaires dans le contexte du Traité. L'échec de la dernière Conférence d'examen est récent et reste gravé dans nos mémoires. Nous espérons donc que cette déception constituera un rappel clair de la nécessité de renouveler nos engagements en vue de réaliser l'objectif général du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans la consolidation du TNP, ainsi que leur contribution aux initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique reste attaché au Traité de Pelindaba. Entre autres choses, le Traité réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et protège le territoire africain, notamment en empêchant le déploiement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en interdisant la mise à l'essai de ces armes sur toute la superficie du continent africain.

Dans le même esprit, le Groupe des États d'Afrique réitère sa profonde préoccupation concernant le fait que les engagements et obligations issus de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, notamment le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP en 2010, concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, n'ont pas été mis en œuvre comme convenu. Le Groupe demeure profondément déçu par l'incapacité à convoquer la conférence prévue en vue de la création d'une telle zone au Moyen-Orient, qui aurait dû avoir lieu en 2012. Le Groupe souligne également que la résolution de 1995 reste un élément essentiel et à part entière de ces mesures, et qu'elle a constitué à cette date la base du consensus sur la prorogation du TNP pour une durée illimitée. Le Groupe tient à souligner la validité de ces engagements et de ces obligations jusqu'à ce qu'ils soient pleinement mis en œuvre.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il tient à souligner le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard en continuant de garantir l'attachement des États à la mise en œuvre des accords de garanties ainsi qu'à l'assistance et à la coopération techniques en utilisant autant que possible la science et la technologie pour promouvoir le développement socioéconomique.

Le Groupe des États d'Afrique met en exergue les préoccupations humanitaires dans le contexte

de toutes les délibérations sur les armes nucléaires durant la présente session, en particulier sa profonde préoccupation concernant les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi ou de l'explosion d'armes nucléaires, que ce soit volontairement ou par accident. Le Groupe prend note des progrès accomplis par les États et d'autres participants aux trois dernières Conférences et appelle de nouveau tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à prendre en compte les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres, et à prendre les mesures nécessaires pour garantir le démantèlement et l'abandon de ces armes. C'est dans ce contexte que le Groupe appuie fermement tous les efforts visant à l'élimination totale et à la délégitimation des armes nucléaires, notamment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

La persistance et la possession des armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité; elles affirment au contraire les risques de leur utilisation potentielle. Le monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. C'est dans ce contexte que le Groupe souligne que les États dotés d'armes nucléaires doivent cesser de moderniser, d'améliorer, de rénover leurs armes nucléaires et installations connexes ou d'en prolonger la durée de vie.

Le Groupe des États d'Afrique souligne également l'importance de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en gardant à l'esprit les responsabilités particulières qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires à cet égard. Le Groupe est d'avis que le TICE représente l'espoir qu'il sera possible de mettre fin à la poursuite de la mise au point et de la prolifération d'armes nucléaires, concourant ainsi à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Le Groupe se félicite de la convocation de la dixième Conférence ministérielle sur le TICE, qui s'est tenue à New York le 20 septembre. Il appuie la communauté internationale, qui demeure résolue à promouvoir le TICE, et demande aux États dotés d'armes nucléaires et aux États visés à l'annexe 2 du Traité qui n'ont pas encore adhéré au TNP et qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE de le faire sans plus tarder.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe aux autres États Membres pour réaffirmer l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement. Le Groupe est

préoccupé par les nombreuses années d'impasse, qui a empêché la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement au monde, et demande à la Conférence du désarmement de reprendre ses travaux de fond sans plus tarder, en tenant compte des intérêts en matière de sécurité de tous les États.

Le Groupe souligne l'importance considérable de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et se félicite de l'aboutissement des efforts du Groupe de travail sur le point de l'ordre du jour intitulé « Recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Le Groupe déplore qu'un consensus n'ait pas été trouvé sur le point de l'ordre du jour portant sur le désarmement nucléaire et insiste sur l'importance des mécanismes de désarmement des Nations Unies, qui font partie intégrante du désarmement multilatéral. Il souligne qu'il importe non seulement de préserver la Commission, mais aussi d'en réaliser les objectifs d'instance délibérante. Le Groupe espère que les débats relatifs aux éléments des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission alors qu'elle entame son prochain cycle seront fructueux.

Le Groupe des États d'Afrique salue les efforts déployés par les parties au Traité sur le commerce des armes depuis son entrée en vigueur, ainsi que le succès de la troisième Conférence des États parties, qui s'est tenue à Genève en septembre. Le Groupe prie instamment les États parties au Traité de mettre en œuvre le Traité d'une manière qui soit équilibrée et objective, et qui protège les intérêts de tous les États et pas seulement ceux des principaux États producteurs et exportateurs.

Le Groupe réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques ainsi que leurs parties et composantes à des fins de légitime défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. La pleine application du Traité reste possible avec la coopération de tous. Le Groupe convient que les transferts non réglementés d'armes classiques vers des destinataires non autorisés alimentent le commerce illicite, et il exhorte les principaux fournisseurs d'armes à ratifier le Traité et à promouvoir son application.

Le Groupe des États d'Afrique reste vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la production, la possession et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de

nombreuses régions du monde, en particulier sur le continent africain. Le Groupe demeure attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Se félicitant du succès de la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui s'est tenue en juin de l'année dernière, et attendant avec intérêt la troisième Conférence d'examen, prévue en 2018, le Groupe exhorte tous les États à continuer de s'acquitter de leurs obligations relatives à la communication d'informations et aux transferts des technologies, en garantissant une coopération et une assistance internationales sans entrave, conformément au Programme d'action relatif aux armes légères.

Cette année marque le trente-et-unième anniversaire du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Le Groupe souhaite la bienvenue au nouveau directeur du Centre. Le Groupe l'assure de sa pleine coopération et de sa participation constructive. Malgré un budget réduit et des ressources limitées pour relever les nombreux défis auxquels il est confronté, le Centre a continué de fournir une assistance technique aux États dans la région africaine et de contribuer au renforcement de leurs capacités.

Je voudrais conclure en affirmant que le Groupe des États d'Afrique tient à réitérer l'importance critique que revêtent la volonté politique et la transparence s'agissant des questions relatives au désarmement et à la sécurité sur le plan international. Nous pensons que nos délibérations des prochains jours doivent être guidées par la nécessité de faire progresser les travaux de la Première Commission et de contribuer ainsi à la cause de la paix.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au sujet de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et félicite également les autres membres du Bureau. Nous vous assurons du plein appui de la CARICOM alors que vous entamez votre mandat.

Je manquerais à mes devoirs si j'omettais d'exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, de l'Algérie, pour

la façon dont il a dirigé les travaux de la Première Commission à sa soixante et onzième session.

La CARICOM s'associe à la déclaration qui a été faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Si nous écoutons la teneur des déclarations qui ont été faites ces derniers jours par nos chefs d'État et de gouvernement ici à l'Organisation, nous serions contraints de réfléchir à la situation menaçante qui caractérise actuellement le monde dans lequel nous vivons, notamment dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. En effet, c'est le Secrétaire général lui-même qui a déclaré que « les divisions ébranlent notre monde » (voir A/72/PV.3).

La CARICOM est profondément préoccupée par l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne et par la menace d'une guerre nucléaire. Tous les jours, nous lisons dans la presse, « La guerre est désormais une possibilité réelle » et « Sommes-nous au bord d'une guerre nucléaire? », pour ne citer que deux extraits. Pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes, ce discours est de plus en plus préoccupant. En outre, l'ampleur et la portée du terrorisme international, l'influence croissante des acteurs non étatiques, les nouveaux risques de prolifération et l'escalade des tensions et des conflits entre États sont sans précédents.

Comme l'a maintes fois déclaré la CARICOM ici à la Commission, cela nous préoccupe, car nous sommes de petits États insulaires en développement, qui dépendent de l'état de droit aux niveaux national et international pour garantir notre droit à une existence sûre, souveraine et pacifique. C'est pourquoi la CARICOM encourage vivement tous les États à agir en permanence dans le cadre de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne toutes les questions touchant au désarmement et à la sécurité internationale.

Nous réaffirmons également l'importance que notre région attache au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la contribution que la Commission peut apporter à la réalisation non seulement de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, mais également de l'objectif 5.2 de développement durable, qui est d'éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.

La forte hausse de la violence liée aux armes à feu et la prévalence des décès provoqués par des armes à feu en raison de la prolifération des armes illégales et de leurs munitions, les drogues illicites, le blanchiment d'argent,

la cybercriminalité et d'autres activités criminelles transfrontières représentent toujours les menaces les plus immédiates et les plus graves à la sécurité de notre région. Néanmoins, nous faisons notre part du travail. L'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité continue de s'attaquer à la nature multidimensionnelle de l'insécurité criminelle. Conformément à la Stratégie élaborée en 2013 par la CARICOM en matière de criminalité et de sécurité, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM a lancé un certain nombre d'initiatives et de partenariats pour localiser les produits de la criminalité. L'Organisme travaille également au recouvrement d'avoirs dans le domaine du traçage des avoirs, de la gestion d'actifs et des poursuites dans les cas de confiscation de biens, en renforçant les capacités de l'appareil judiciaire, du parquet et des enquêteurs.

Bien que nous ayons élaboré des réponses régionales pour faire face à cette myriade de problèmes liés à l'insécurité et à la criminalité, auxquels contribue largement le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, nous sommes tous conscients de la nécessité de coopérer au niveau multilatéral, et c'est pourquoi les États de la CARICOM souscrivent pleinement à l'objet et au but du Traité sur le commerce des armes. Nous restons fermement convaincus que le Traité peut contribuer de manière importante à réduire les souffrances d'un grand nombre de nos concitoyens et d'innombrables personnes dans le monde, en particulier les femmes et les enfants qui subissent au quotidien les effets meurtriers et dévastateurs du commerce non réglementé des armes classiques. La CARICOM réaffirme que, pour que le Traité soit une réussite, il faut que toutes les parties, y compris les grands fabricants, exportateurs et importateurs d'armes classiques, l'appliquent de bonne foi. Nous invitons les États à ne pas oublier l'objectif fondamental du Traité, qui est de réduire la souffrance humaine.

La CARICOM a pu constater que les accords juridiques non contraignants peuvent grandement nous aider dans nos efforts de lutte contre le commerce illicite des armes dans notre région. C'est pourquoi nous réaffirmons une fois de plus toute l'importance que nous attachons au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui est un instrument important pour mobiliser la coopération internationale en vue de faire reculer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

La CARICOM attend avec intérêt la Conférence d'examen de 2018, qui devra continuer de renforcer le processus du Programme d'action. Nous sommes impatients d'assister aux réunions informelles prévues en amont de la Conférence d'examen, durant lesquelles nous mettrons en avant les sources de préoccupation suivantes : le commerce illicite de munitions, les mesures visant à lutter contre l'omniprésence de la violence due aux armes légères et de petit calibre, les liens entre la réduction du nombre d'armes légères et de petit calibre et l'objectif de développement durable 16.4, le rôle des femmes pour juguler la violence et la prolifération des armes légères et de petit calibre, et les synergies entre le Programme d'Action et le Traité sur le commerce des armes.

À ce stade, la CARICOM tient à souligner à quel point elle apprécie l'appui qu'elle continue de recevoir du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cet organisme aide et accompagne les États membres de la CARICOM par des mesures de renforcement des capacités et des programmes d'assistance technique. Nous espérons vivement poursuivre notre collaboration avec le Centre.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont une autre source de grave préoccupation pour la CARICOM. Nous avons entendu le Secrétaire général déclarer, à l'ouverture du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (voir A/72/PV.3) qu'aujourd'hui, partout dans le monde, les craintes suscitées par les armes nucléaires sont à leur paroxysme depuis la fin de la guerre froide. Il a placé le péril nucléaire au premier rang des menaces auxquelles le monde est confronté aujourd'hui. La CARICOM implore la communauté internationale de laisser ces mots guider les délibérations de la Première Commission, car c'est à nous qu'incombe la responsabilité de relever l'un des défis majeurs de l'humanité, à savoir instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires.

La CARICOM est fière de faire partie de la première région densément peuplée du monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires, suite à l'adoption du Traité de Tlatelolco portant création de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Notre attachement à un monde exempt d'armes nucléaires est conforme à la déclaration spéciale sur l'engagement pris pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui a été adoptée par les chefs

d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

En outre, étant fermement convaincus que l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies et un crime contre l'humanité, et serait également une violation du droit international, y compris du droit humanitaire, les États membres de la CARICOM ont, de concert avec la communauté internationale, participer à la négociation d'un instrument universel et juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires. Le jour où la majorité des États Membres ont adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – le 7 juillet – est une date qui ne s'oubliera jamais. La CARICOM reconnaît et salue le travail de la Présidente de la Conférence, l'Ambassadrice Elayne Whyte Gómez, du Costa Rica, pour la ténacité avec laquelle elle a dirigé les travaux de la Conférence. Nous notons avec satisfaction que, depuis son ouverture récente à la signature, le 20 septembre, on compte déjà 53 États signataires et trois États parties au Traité. Le Guyana, État membre de la CARICOM, a déjà ratifié le Traité et d'autres États de la CARICOM devraient lui emboîter le pas. Nous attendons avec intérêt que le Traité entre rapidement en vigueur et que tous les États y adhèrent.

La ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, a été mise en exergue par l'engagement de longue date pris par les pays de la CARICOM de travailler dans un environnement multilatéral pour faire face aux menaces posées par les armes de destruction massive.

Il ne faut aucun doute que les progrès régionaux réalisés pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive sont inextricablement liés à notre viabilité économique. La CARICOM a bénéficié du soutien de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour renforcer ses capacités, grâce au partage des meilleures pratiques et au transfert de technologie, et de celui de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a fourni des formations spécialisées pour réagir d'urgence en cas d'utilisation délibérée ou accidentelle d'agents chimiques.

Nous saluons également les efforts continus déployés par le Coordonnateur régional de la CARICOM

pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment pour sensibiliser la CARICOM aux interventions à mener en cas d'urgences chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. À cette fin, nous accueillons favorablement la poursuite des discussions autour des menaces posées par les armes de destruction massive, notamment la récente manifestation parallèle de haut niveau organisée par le Gouvernement panaméen et l'Organisation des États américains sur la prévention du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

Enfin, il est symbolique que la Commission entame ses travaux aujourd'hui, Journée internationale de la non-violence. Faisons donc montre de l'engagement et de la détermination nécessaires pour créer un environnement international pacifique et sécurisé pour les générations actuelles et futures.

M. Alyemany (Yémen) (*parle en arabe*) : Pour commencer, j'ai le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays, l'Iraq, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-douzième session. Nous sommes très heureux qu'un État arabe frère assume pour la deuxième fois consécutive ce poste de haut niveau dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, les travaux de la Commission seront couronnés de succès. Vous pouvez être assuré du plein appui du Groupe des États arabes. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à leur dire combien nous apprécions leurs efforts, de même que nous avons apprécié ceux de l'Algérie à la précédente session.

En tant que membre du Groupe des États arabes, nous souscrivons à la déclaration qui a été faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes réaffirme les principes régissant le désarmement et la sécurité internationale. Il est évident que la paix, la sécurité et la stabilité mondiales ne pourront être assurées que si les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qui font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, sont éliminées. Il nous faut une fois pour toutes débarrasser l'humanité de ces armes afin que les montants exorbitants qui leur consacrées aillent au développement.

Le Groupe des États arabes souligne que les accords multilatéraux conclus et les objectifs arrêtés conformément à la Charte des Nations Unies sont le seul moyen de traiter de la question du désarmement et de la sécurité internationale. Il appelle tous les États Membres à réaffirmer leurs engagements sans délai, individuellement et collectivement, et à faire confiance au rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Le Groupe rappelle que la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et la Première Commission sont les forums les plus appropriés pour débattre de la question du désarmement, conformément aux mandats définis à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978. C'est à cette session que l'Assemblée générale a souligné la priorité absolue du désarmement nucléaire.

Le Groupe se félicite à cet égard de l'aboutissement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il se réjouit à la perspective de la tenue, en 2018, d'une réunion de haut-niveau de l'Assemblée sur le désarmement nucléaire, ainsi que des appels demandant à ce que celle-ci aboutisse à des résultats tangibles. Cela doit nous rappeler que cette question doit être traitée sous un angle différent.

Le Groupe est préoccupé et déçu par les échecs continus enregistrés dans le domaine du désarmement nucléaire, et que ni la deuxième décision de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ni les 13 mesures adoptées par la Conférence d'examen du Traité de 2000, pas plus que le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010, n'aient été mis en œuvre. Les États dotés de l'arme nucléaire n'ont eu de cesse d'éviter la question de l'établissement d'un échéancier spécifique s'agissant d'honorer leurs engagements internationaux en vue de l'élimination totale des arsenaux nucléaires.

Le Groupe des États arabes déplore que les États dotés de l'arme nucléaire adoptent des doctrines militaires fondées sur le principe de la dissuasion militaire et autorisant l'emploi d'armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés. À cet égard, le Groupe réitère que l'élimination totale des armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur

la non-prolifération des armes nucléaires, est le seul moyen de garantir la non-prolifération et le non-recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires, que ce soit par des États ou par des acteurs non étatiques.

Le désarmement international et le régime de non-prolifération nucléaire ont connu un développement historique important, notamment l'adoption d'un premier instrument juridiquement contraignant qui interdit l'acquisition, l'essai, le stockage, la prolifération et le transfert des armes nucléaires. Il s'agit d'une mesure importante dont se félicite le Groupe des États arabes, en tant qu'elle permettra de combler les lacunes du régime, notamment en assimilant les armes nucléaires aux autres armes de destruction massive. Ces dernières, faut-il le rappeler, ont été interdites et ont perdu toute légitimité grâce à l'adoption d'instruments contraignants les concernant.

Le Groupe des États arabes félicite de leur importante décision les États qui ont participé à la Conférence organisée pour négocier un traité d'interdiction des armes nucléaires, notamment la Palestine, qui y a participé sur un pied d'égalité et qui a joui du droit de vote. Le Groupe des États arabes souligne que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas antithétique au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – qui reste la pierre angulaire de la sécurité internationale et du régime de désarmement et de non-prolifération – mais est venu le compléter et inciter à continuer d'essayer d'atteindre ses objectifs, en particulier ceux énoncés dans l'article VI du TNP en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Les États arabes entendent continuer de contribuer activement au désarmement nucléaire en participant à toutes les instances multilatérales consacrées à cette question. Ils ont adhéré au TNP et ont placé toutes leurs installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qu'Israël n'a encore pas fait à ce jour, malgré toutes les résolutions internationales à cet effet.

À cet égard, le Groupe des États arabes rappelle qu'il importe d'honorer les engagements pris en vue de permettre l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pilier fondamental du régime international multilatéral de désarmement nucléaire et pierre angulaire de la sécurité internationale. Il souligne qu'il importe de respecter de manière équilibrée les trois piliers du Traité et de

remédier aux faiblesses croissantes dont usent certains pour insister sur la non-prolifération, plutôt que sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe souligne également la nécessité de dynamiser le pilier coopération en vue de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et du respect du droit inaliénable des États d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques, tant qu'ils respectent leurs obligations au titre des arrangements conclus avec l'AIEA.

L'échec de la Conférence d'examen de 2015 et l'incapacité des États dotés de l'arme nucléaire à respecter leurs engagements en matière de désarmement nucléaire nous placent devant un défi important et nous incitent à redoubler d'efforts et à accélérer la cadence en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes réaffirme qu'il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de dynamiser les efforts visant au désarmement nucléaire partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. Les États arabes soulignent à cet égard qu'il importe de prendre des mesures immédiates pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le Groupe des États arabes présente encore une fois à cette session de l'Assemblée générale un projet de résolution intitulé « Risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », en escomptant obtenir l'appui de tous les États Membres, en premier ceux épris de paix et respectueux des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, sans faire du « deux poids, deux mesures ».

À cet égard, le Groupe des États arabes condamne de nouveau la menace sur la paix et la sécurité et sur l'environnement, en particulier au Moyen-Orient, qu'Israël s'entête à faire peser en continuant de détenir un arsenal nucléaire et en refusant d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire. C'est le seul pays du Moyen-Orient à n'avoir pas adhéré au TNP ni placé ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'AIEA, et qui viole donc de manière flagrante les résolutions internationales pertinentes.

Vingt ans plus tard, le Groupe insiste sur l'importance d'honorer tous les engagements énoncés dans la résolution de 1995, notamment la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Le Groupe se déclare profondément préoccupé et déçu par

la lenteur de la mise en œuvre des engagements pris par la communauté internationale à cet égard, ce qui entrave sérieusement les efforts visant le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Le Groupe souligne que la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est l'un des piliers du Traité sur la non-prolifération et est tout aussi importante que les trois autres piliers du Traité. La décision prise en 1995 de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive faisait partie intégrante de la prorogation pour une durée indéfinie du Traité. Depuis lors, aucun progrès tangible n'a été enregistré. Bien au contraire, nous avons assisté à une suite d'atermoiements et de tergiversations, conjugués au non-respect des engagements pris, ce qui a conduit la Ligue des États arabes à mener un examen approfondi des questions pertinentes, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

À cet égard, et compte tenu du fait que le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 n'a pas été mis en œuvre, le Groupe des États arabes s'est efforcé de sortir de l'impasse en présentant une nouvelle proposition à la Conférence d'examen de 2015. Le texte prometteur du projet de document final de la Conférence d'examen de 2015, qui avait remporté l'adhésion de tous les États parties au Traité, a été compromis par une décision décevante des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada au profit d'Israël qui n'a jamais adhéré au Traité. Cette décision a brisé le consensus international.

Pour conclure, le Groupe des États arabes, qui vient de présenter ses priorités les plus importantes concernant les sujets qui seront débattus durant la soixante-douzième session de la Première Commission, est conscient qu'une lourde tâche nous attend. Toutefois, cela ne doit pas limiter nos ambitions, mais au contraire nous encourager à redoubler d'efforts pour respecter les principes d'égalité et de non-sélectivité, et éviter tout deux poids, deux mesures.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et mon pays, la Norvège.

Assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020 sera une priorité absolue dans les années à venir. Nous devons viser à

réaliser des progrès sur les trois piliers, notamment la réaffirmation des obligations découlant de l'article VI et des engagements pris à l'appui de ces obligations. Nous remercions les Pays-Bas de leur préparation et conduite remarquables de notre première réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020. Un des messages clefs émanant de cette réunion du Comité préparatoire a été que le TNP demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et de désarmement. Il est, de ce fait, nécessaire de s'unir derrière le TNP et des mesures concrètes pour faire avancer le programme de désarmement nucléaire et de non-prolifération, même si nous ne sommes pas d'accord sur tous les points, tels que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En effet, même au sein des pays nordiques, il existe des divergences quant au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Nous partageons tous l'objectif global de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires grâce à la réduction des arsenaux nucléaires sur la base des principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence. La consolidation des accords de désarmement existants, tels que le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (START) et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, est donc de la plus haute importance. Nous encourageons vivement les États-Unis et la Russie à entamer sans délai un dialogue sur de nouvelles réductions de taille.

L'année dernière, les pays nordiques étaient parmi les principaux auteurs de la résolution 71/67 sur la vérification du désarmement nucléaire, adoptée à une majorité écrasante. La mise sur pied d'un groupe d'experts gouvernementaux l'année prochaine constituera une étape importante de la suite donnée à cette résolution. Nous restons déterminés à réduire plus encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et sécuritaires en vue de promouvoir la stabilité et la sécurité internationales. Nous demandons que des mesures soient prises pour réduire le statut opérationnel des armes nucléaires et le risque d'emploi accidentel. L'année dernière, les pays nordiques étaient à l'avant-garde des efforts visant à appuyer une résolution de l'Assemblée générale sur cette question.

Les preuves scientifiques et les faits mettent en avant les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires, intentionnelle ou non. Nous réaffirmons notre ferme attachement à l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exhortons tous les pays à respecter la norme en la matière en s'abstenant de procéder à de tels essais. En outre, il est urgent de négocier et de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires afin d'éviter une course à l'armement nucléaire à l'avenir. Si nous devons interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, le futur traité pourrait également recenser les moyens d'éliminer graduellement les stocks existants.

Le récent essai nucléaire et de missiles balistiques effectué par la République populaire démocratique de Corée montre que nous ne pouvons pas considérer comme acquis les progrès réalisés en matière de non-prolifération. Les pays nordiques ont toujours fermement condamné ces essais. La République populaire démocratique de Corée doit s'acquitter des obligations qui lui incombent et autoriser le retour des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que la mise en place de ses garanties. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à prendre les mesures nécessaires pour favoriser une solution diplomatique à la crise.

L'accord nucléaire iranien montre qu'il est possible d'obtenir des résultats importants par le biais de la diplomatie, même si le point de départ est difficile. Il est impératif que toutes les parties honorent leurs engagements et obligations. Les parties doivent agir de manière à renforcer la confiance mutuelle, raison pour laquelle il est essentiel que l'Iran s'abstienne de mener des activités liées aux missiles balistiques. Cela pourrait permettre d'avancer vers la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, mais de tels progrès exigeraient l'engagement sincère de tous les pays de la région.

Nous sommes témoins aujourd'hui de l'utilisation d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'interdiction de l'utilisation d'armes chimiques a été violée par le Gouvernement syrien et l'État islamique d'Iraq et du Levant, et les auteurs de ces crimes internationaux doivent en répondre. Nous appelons à une action concertée au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et du Conseil de sécurité. Nous appuyons le travail réalisé par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, l'Équipe d'évaluation des déclarations et le Mécanisme d'enquête conjoint. Nous devons également faire tout

notre possible pour assurer le plein respect de toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques.

Les résultats de la huitième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques ont été bien en-deçà des attentes. Nous avons manqué l'occasion d'adopter un programme de travail intersessions robuste qui pourrait nous permettre d'améliorer notre état de préparation face aux épidémies suspectes, traiter les nouveautés pertinentes dans les sciences de la vie et examiner les défis qui commencent à se dessiner. Nous devons tirer parti de la prochaine réunion des États parties pour prendre les mesures correctives nécessaires. Si nous échouons, nous courons le risque de marginaliser cet instrument multilatéral fondamental.

Les pays nordiques sont fermement attachés à l'utilisation pacifique de l'espace. Cette année, la Norvège et le Danemark ont rejoint le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les pays nordiques sont prêts à examiner les moyens de parvenir à un accord sur des normes de sécurité relatives à l'espace et sur la prévention de toute course aux armements dans l'espace.

L'évolution rapide des technologies nouvelles, notamment dans le domaine militaire, aura une incidence sur la sécurité humaine et collective. Un aspect qui mérite d'être examiné plus avant concerne le contrôle humain des armes nouvelles. Nous attendons avec intérêt les discussions de fond sur les défis qui se posent dans ce contexte, notamment les systèmes d'armes létales autonomes, lors des prochaines réunions du Groupe d'experts gouvernementaux dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques.

La violence armée liée aux armes classiques continue de représenter une menace fondamentale pour la paix, la sécurité et le développement dans plusieurs pays et dans quelques régions. Les pays nordiques sont de fermes partisans du Traité sur le commerce des armes, qui établit des normes fondamentales aux fins d'un commerce responsable des armes classiques, notamment l'obligation d'évaluer le potentiel de violence sexuelle avant d'autoriser l'exportation d'armes. Nous sommes convaincus que le Traité contribuera de manière substantielle à la sécurité et à la stabilité mondiales. Les terroristes dépendent de l'accès aux armes. Le commerce illicite de ces armes est un élément fondamental de la criminalité transnationale organisée, et il joue un rôle important dans le financement du terrorisme international et des activités de groupes

armés non étatiques. Nous nous félicitons que le Traité soit en train de gagner du terrain.

Les armes légères et de petit calibre tuent plus d'un demi-million de personnes par an, et les flux d'armes illicites qui relèvent de cette catégorie posent une grave menace à la sécurité et au développement. Nous devons donc intensifier notre lutte contre le commerce et l'utilisation irresponsables et illégaux de ces armes et de ces munitions. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a apporté une contribution importante à la sécurité nationale, régionale et internationale. Depuis son adoption, en 2001, un certain nombre de mesures ont été prises en vue d'améliorer encore sa pertinence. Nous devons poursuivre dans cette voie, notamment dans la perspective de la troisième Conférence d'examen, qui aura lieu l'année prochaine.

La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions ont établi des normes qui ne se limitent pas aux pays qui y ont adhéré. Elles ont montré l'importance du rôle qu'elles jouent dans les efforts visant à renforcer la sécurité humaine. La collaboration au niveau mondial est cruciale en vue d'atténuer les conséquences humanitaires des armes à sous-munitions, des mines et des restes explosifs de guerre. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention d'Ottawa. Depuis, 51 millions de mines ont été détruites, et un grand nombre de vies civiles ont été épargnées. Notre ambition reste de débarrasser le monde des mines d'ici à 2025.

Malheureusement, l'utilisation de mines improvisées en tant qu'outils de guerre a augmenté au cours des dernières années. Le nombre de victimes civiles des mines est une fois de plus en augmentation. Le défi principal des prochaines années sera la lutte contre l'utilisation généralisée d'engins artisanaux fabriqués et placés par des acteurs non étatiques. La lutte contre la contamination à grande échelle par les mines improvisées, et la souffrance qu'elles causent, exigera que la communauté internationale mène une action coordonnée et mobilise des ressources spécifiques. Le retrait de tous les restes explosifs de guerre des zones libérées en Iraq et en Syrie est nécessaire pour garantir le retour des personnes déplacées et le retour à la normalité pour la population. Le déminage n'est plus un aspect dont nous nous préoccupons longtemps après

la fin d'un conflit. Il est d'actualité dans le contexte de conflits en cours, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous souhaiterions qu'un nombre beaucoup plus important de pays participent au débat en cours sur la manière de mieux protéger les populations civiles dans les conflits et de renforcer ainsi le respect du droit international humanitaire. Il existe une obligation claire de faire la distinction entre les combattants et les non-combattants dans les conflits. Nous avons vu en Syrie, au Yémen et en Ukraine comment l'utilisation aveugle d'armes explosives à large rayon d'impact dans des zones peuplées a causé des pertes civiles tout à fait disproportionnées et contraires au droit international humanitaire. La destruction d'infrastructures essentielles, notamment de logements, d'écoles et d'hôpitaux, complique également le relèvement, la consolidation de la paix et la reconstruction longtemps après la fin des conflits et des combats.

Enfin, nous devons instaurer un débat de fond ouvert à tous afin de promouvoir la coopération multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération pour être en mesure de lutter contre les problèmes existants et émergents. Le processus préparatoire de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement offre un cadre propice pour la tenue de cette conversation. Nous devrions lancer ce débat ici dans le cadre de la Commission et le poursuivre dans le contexte des événements qui auront lieu l'année prochaine.

Le texte intégral de notre déclaration est disponible sur PaperSmart.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et mon pays, le Mexique.

Nous vous félicitons chaleureusement de votre élection à la présidence de la Première Commission cette année et vous assurons, Monsieur le Président, du plein appui et de l'entière coopération de la Coalition au cours des prochaines semaines.

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la Coalition pour un nouvel ordre du jour présentera un projet de résolution à la Première Commission dans le cadre du débat thématique sur les armes nucléaires.

En tant que groupement interrégional, la Coalition s'emploie activement à faire avancer concrètement le

processus de désarmement nucléaire. La réalisation et la préservation d'un monde exempt d'armes nucléaires restent l'objectif principal de la Coalition. Au cours des 19 dernières années, la Coalition a promu la mise en œuvre de mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, mutuellement bénéfiques, vérifiables et irréversibles, ainsi que le respect des obligations et engagements contractés en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Même si des progrès limités ont été accomplis durant cette période, ils sont loin d'être suffisants, et nous sommes profondément préoccupés par le fait que les nouveaux défis à la sécurité internationale continuent d'être invoqués pour justifier la lenteur des progrès. La Coalition estime que l'environnement mondial en matière de sécurité n'est pas une excuse pour ne rien faire; au contraire, il renforce la nécessité d'une prompt mobilisation. Ce qui manque n'est pas la présence de conditions favorables, mais la volonté politique et la détermination nécessaires.

L'urgence est également liée à notre connaissance de plus en plus vaste des risques croissants et des conséquences humanitaires catastrophiques, notamment sur les femmes, associés à une détonation nucléaire. Compte tenu de l'échelle de la dévastation que sont censées causer les armes nucléaires et du fait que leurs conséquences ne s'arrêtent pas aux frontières, le fait que des doctrines et des concepts de sécurité continuent de reposer sur ces armes est indéfendable et favorise leur prolifération.

Le désarmement nucléaire n'est pas seulement un impératif moral; il est également une obligation juridique internationale. En dépit du consensus international croissant quant au caractère illégitime des armes nucléaires, on estime que 15 000 dispositifs nucléaires existent toujours, et les armes nucléaires restent au cœur des doctrines de sécurité de certains pays. Loin de renforcer la paix et la sécurité internationales, cette situation les affaiblit, aggrave les tensions et les conflits internationaux et menace le bien-être collectif de États et des peuples, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable.

De fait, dans un monde où les besoins élémentaires de milliards de personnes ne sont pas satisfaits, les dépenses croissantes consacrées aux armes nucléaires sont à la fois inacceptables et insoutenables. L'allocation de ressources considérables pour conserver et moderniser les armes nucléaires est contraire à l'aspiration internationale au développement exprimée par les dirigeants mondiaux au début du siècle. Au lieu de gaspiller des ressources

pour les armes nucléaires, les gouvernements devraient orienter des ressources absolument nécessaires vers le développement socio-économique.

Le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP en 2010 a été une occasion importante de remettre le processus d'élimination des armes nucléaires sur les rails. Les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur détermination sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, afin de réaliser le désarmement nucléaire, et se sont engagés à accélérer les progrès à cet égard. Le Plan d'action de 2010 a confirmé les décisions prises en 1995 et 2000, notamment les 13 mesures pratiques visant à promouvoir la mise en œuvre de l'article VI du TNP. La Coalition pour un nouvel ordre du jour attend toujours que les États dotés d'armes nucléaires honorent les engagements qu'ils ont pris, sur les plans tant qualitatif que quantitatif, en matière de désarmement nucléaire, d'une manière qui permette aux États parties de suivre régulièrement les progrès accomplis, notamment en adoptant une présentation normalisée des informations détaillées qu'ils communiquent. Cela renforcera la confiance non seulement entre les États dotés de l'arme nucléaire, mais également entre ces États et les États non dotés de l'arme nucléaire, contribuant ainsi à un désarmement nucléaire durable.

La mise en œuvre de l'article VI du TNP est une obligation juridique, contraignant tous les États parties à agir de bonne foi et à mener à terme les négociations aboutissant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international efficace. Sur cette base, la Coalition pour un nouvel ordre du jour se félicite de l'adoption, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, négocié lors de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, en application de la résolution 71/258 du 23 décembre 2016.

Il est fondamental de garder à l'esprit que le TNP a été adopté et prolongé indéfiniment sur la base d'un grand compromis. Les États dotés de l'arme nucléaire se sont engagés juridiquement à poursuivre le désarmement nucléaire et à le réaliser, et en retour, les États non dotés de l'arme nucléaire se sont engagés juridiquement à ne pas mettre au point de telles armes. La présomption de la possession indéfinie d'armes nucléaires est contraire à l'objet et au but du TNP. La Coalition pour un nouvel ordre du jour est fermement attachée à cet instrument, qui est la pierre angulaire du régime de désarmement

et de non-prolifération nucléaires. Alors qu'un traité interdisant les armes nucléaires est une mesure juridique efficace qui contribue à la mise en œuvre de l'article VI, des mesures supplémentaires sont encore nécessaires afin de le mettre pleinement en œuvre.

Nous devons défendre et préserver le TNP, et le meilleur moyen de le protéger est de le mettre en œuvre. Le cycle d'examen actuel du Traité, qui a débuté en mai, est l'occasion pour les États parties d'entreprendre une évaluation et un examen complets du statut actuel du Traité, de la mise en œuvre des obligations et des engagements précédents qui en découlent, ainsi que des problèmes entravant sa pleine mise en œuvre. Il est désormais temps que la communauté internationale passe de la parole à l'acte, appuyée par des objectifs et des calendriers clairs et convenus. Gardant à l'esprit la responsabilité spéciale qui incombe aux États dotés de l'arme nucléaire, la Coalition pour un nouvel ordre du jour estime que ces États ne doivent pas seulement mettre en œuvre leurs engagements existants, mais s'efforcer également de s'appuyer davantage sur ces derniers afin de s'acquitter plus rapidement de leurs obligations en vertu du Traité.

Au fil des années, des progrès importants ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs de non-prolifération nucléaire, lesquels ont permis de limiter la prolifération horizontale des armes nucléaires. Toutefois, les craintes de prolifération verticale ne cessent de croître. Le désarmement nucléaire ne s'est toujours pas concrétisé. Étant donné que cela fait presque 50 ans que le TNP est entré en vigueur, le statu quo sur le désarmement nucléaire demeure inacceptable. La Coalition pour un nouvel ordre du jour estime qu'il est temps que les États honorent leur engagement d'éliminer les armes nucléaires, conformément aux obligations découlant du TNP, de manière à préserver les générations futures du danger associé à l'utilisation d'armes nucléaires. C'est la seule façon de préserver l'intégrité et la durabilité du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Cet objectif doit guider tous nos efforts à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Bylica (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et

d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie souscrivent à cette déclaration.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assurer de la pleine coopération et du plein appui de l'Union européenne.

Le monde est confronté, aujourd'hui plus que jamais, à de graves crises de prolifération qui appellent à notre plus grande vigilance et à une action déterminée de notre part. L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté les essais nucléaires et les lancements de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales et constituent une violation directe et inacceptable de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Ils posent également un grave défi au régime mondial de non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

L'Union européenne réaffirme que le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et qu'il constitue un élément important pour la mise au point d'applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Union européenne et ses États membres ne ménageront aucun effort pour garantir le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, dont le dixième cycle est considéré comme important sous de nombreux aspects.

En outre, l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne souligne l'importance vitale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de son régime de vérification, ainsi que l'urgence de son entrée en vigueur. L'Union européenne se félicite de l'adoption de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité, qui réaffirme le rôle clef du TICE.

L'Union européenne se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2375 (2017) du Conseil de sécurité et demande instamment à tous les États d'appliquer effectivement des sanctions rigoureuses contre la République populaire démocratique de Corée. Elle travaille à des mesures distinctes supplémentaires visant à réaliser la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne par des moyens

diplomatiques. Nous réaffirmons notre plein appui à nos partenaires dans la région et à leur sécurité.

Le Plan d'action global commun, négocié eu égard au programme nucléaire iranien, montre qu'un multilatéralisme efficace et une diplomatie de bonne foi peuvent fonctionner et permettre d'obtenir des résultats même sur les crises de prolifération les plus urgentes. L'Union européenne réaffirme son appui de longue date au Plan d'action – un accord solide approuvé par la résolution 2231(2015) du Conseil de sécurité, qui doit être rigoureusement mise en oeuvre par toutes les parties.

Tout en se félicitant de la mise en oeuvre actuelle, l'Union européenne réaffirme la nécessité pour l'Iran de respecter scrupuleusement tous ses engagements en matière nucléaire et de coopérer pleinement et rapidement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est primordial que l'Iran ratifie rapidement un protocole additionnel. En outre, nous appelons l'Iran à ne mener aucune activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires. Nous réitérons notre appui au Code de conduite de La Haye et soulignons la nécessité d'intensifier les efforts multilatéraux de lutte contre la prolifération des missiles balistiques, qui est un facteur de déstabilisation dans diverses régions du monde.

Nous jugeons extrêmement choquant et déplorable que la communauté internationale reste confrontée à l'utilisation d'armes chimiques alors que le droit international les interdit. L'Union européenne réaffirme qu'elle condamne avec la plus grande fermeté toute utilisation d'armes chimiques. Toute utilisation de ces armes, que ce soit par des États ou des acteurs non étatiques, est abjecte. Il ne peut y avoir d'impunité, et les responsables doivent rendre des comptes. À cet égard, l'Union européenne rappelle l'importance du plein respect de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et le rôle vital que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) joue dans sa mise en oeuvre.

Nous appelons la République arabe syrienne, État partie à la CIAC, à coopérer pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC et à clarifier les nombreuses questions en suspens, qui sont sérieuses et substantielles, concernant ses déclarations d'armes chimiques initiales et ses déclarations suivantes. L'Union européenne note avec une vive préoccupation l'utilisation avérée de sarin lors d'une attaque à l'arme chimique à Khan Cheikhoun le 4 avril et l'exposition

des victimes à la moutarde au soufre à Oum Haouch le 16 septembre 2016.

L'Union européenne appuie et encourage les travaux que réalise, en partenariat avec la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU pour identifier rapidement les responsables de ces attaques abominables. L'Union appelle tous les membres du Conseil de sécurité à appuyer une prorogation immédiate du mandat du Mécanisme, aux fins d'envoyer un message fort contre l'impunité.

L'Union européenne réaffirme son plein appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, au Moyen-Orient, selon des modalités librement arrêtées par les États de la région.

Tous les États Membres de l'ONU ont la responsabilité de mettre un terme au commerce illicite et à l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, qui alimentent les conflits armés, la criminalité organisée et le terrorisme. L'Union européenne appelle tous les États Membres à rejoindre le Traité sur le commerce des armes, qui est susceptible de mettre fin aux flux non réglementés, illicites et irresponsables d'armes vers les régions en conflit et les pays affichant des niveaux élevés de violence armée, de façon à réduire les effets néfastes de ces transferts d'armes.

L'Union européenne appelle toutes les parties à préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à veiller à ce qu'il soit respecté de manière intégrale et vérifiable. Cet accord historique sur la maîtrise des armements élimine toute une catégorie d'armes, dont quelque 3 000 missiles balistiques nucléaires et classiques. Il s'agit d'un traité essentiel pour la sécurité et la stabilité de l'Europe et d'autres régions.

L'Union européenne rappelle que, en vertu du Traité de 2011 sur la réduction des armes stratégiques, les États-Unis et la Fédération de Russie doivent atteindre les principaux objectifs de limitation fixés dans le Traité d'ici au 5 février 2018. Elle encourage les États-Unis et la Fédération de Russie à s'efforcer de continuer de réduire leurs arsenaux – y compris leurs armes nucléaires stratégiques ou non, déployées ou non –, afin de diminuer la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armes nucléaires, et à poursuivre les discussions sur le renforcement de la confiance,

la transparence, les activités de vérification et l'établissement de rapports, en tenant compte de la responsabilité particulière qui incombe aux États détenteurs des arsenaux nucléaires les plus importants.

À l'heure où la coopération multilatérale doit être renforcée pour faire face à des problèmes multiples, l'Union européenne demeure un partenaire solide, constant et fiable de l'ONU. L'Union européenne promeut un ordre mondial fondé sur des règles, avec le multilatéralisme pour principe clef et l'ONU pour pierre angulaire, comme l'énonce la Stratégie globale dont elle s'est pourvue en matière de politique étrangère et de sécurité. Nous reviendrons en détail sur les positions de l'Union européenne durant les débats thématiques. Les États membres de l'Union, dans leurs déclarations nationales, s'attarderont quant à eux sur les faits nouveaux survenus dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale qu'ils jugent particulièrement importants.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la Première Commission, Monsieur le Président, et à vous assurer de l'appui du Mexique dans la réussite de vos travaux.

Nous nous réunissons sur fond de pire conjoncture en matière de sécurité de l'histoire récente. Le Mexique déplore et condamne avec la plus grande vigueur les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que ses tirs de missiles. Ces actes imprudents, en plus de constituer une véritable provocation, font peser des menaces graves sur la paix et la stabilité régionales. Face à ce mépris flagrant des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, la gravité de l'essai nucléaire du 3 septembre dernier et son rejet total par le peuple mexicain, ainsi que notre respect des obligations et engagements internationaux, ont contraint mon pays à prendre des mesures diplomatiques bilatérales, en plus de celles requises par les résolutions pertinentes du Conseil.

Cette situation a aussi de graves implications s'agissant de l'efficacité du régime de non-prolifération et de désarmement et des arguments qui servent à justifier l'emploi d'armes et l'existence d'armes de destruction massive pour garantir la sécurité de quelques-uns au détriment de la sécurité mondiale.

Outre les dangers qu'elle recèle, cette escalade des tensions alimente également les critiques ambiantes à l'encontre de la pertinence des travaux de l'ONU. Les

remises en question de l'efficacité du multilatéralisme sont, sans aucun doute, un des plus grands défis de notre époque, comme l'a déclaré notre ministre des affaires étrangères, Luis Videgaray Caso, il y a 10 jours durant le débat général de l'Assemblée (voir A/72/PV.12). Un tel climat devrait contribuer à redoubler la détermination de la communauté internationale à améliorer les conditions de vie de tous les êtres humains, objectif ultime de l'ONU. C'est pourquoi nous nous félicitons que la nécessité de réformer l'Organisation et de veiller à ce qu'elle s'attaque avec diligence aux problèmes qui touchent la société contemporaine et la paix durable suscite une adhésion croissante.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général, M. António Guterres, et les États Membres de l'ONU soient tous convaincus que l'action de l'ONU doit viser en priorité à prévenir les conflits, conformément à l'esprit originel de la Charte des Nations Unies, afin de libérer l'humanité du fléau de la guerre. De même que les problèmes mondiaux ne peuvent être résolus par des mesures unilatérales ou locales, on ne peut concevoir qu'un système de gouvernance mondiale robuste, durable et pacifique puisse être fondé sur la menace ou l'emploi de la force, ni sur les armes, et encore moins sur les armes de destruction massive ou qui frappent de manière aveugle. Le désarmement est indispensable pour mettre fin aux conflits et prévenir l'émergence des tensions, et pour instaurer la confiance et la stabilité. En d'autres termes, le désarmement est nécessaire à la paix et il doit rester une tâche vitale de l'ONU, une tâche que nous ne devons plus reporter.

La menace latente des armes nucléaires est au cœur de nos préoccupations, et le désarmement nucléaire est une des tâches pendantes de l'Assemblée générale. Il est juste d'exiger l'élimination totale de ces armes inhumaines et de demander qu'elles ne soient plus utilisées par quiconque, sous aucun prétexte. Le 20 septembre a été ouvert à la signature le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont la négociation a prouvé que la majorité des États Membres de l'ONU est disposée à s'acquitter des obligations qui nous incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et ne considère pas que les armes nucléaires puissent être légitimes, au regard de leurs incidences humanitaires. La négociation de ce traité illustre également l'importance du multilatéralisme, ainsi que la nécessité de continuer à faire avancer les négociations multilatérales en matière de désarmement et de renforcer les régimes établis par les traités déjà en vigueur.

Nous regrettons que, plus de 20 ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ne soit toujours pas entré en vigueur. Les récents essais nucléaires effectués par la Corée du Nord ont mis en relief l'intérêt du système de surveillance international du TICE, mais il est urgent de poursuivre les efforts en faveur de l'universalisation du Traité et que les pays dont la signature ou la ratification sont nécessaires pour qu'il entre en vigueur s'en acquittent sans tarder.

Outre la menace nucléaire, nous ne pouvons pas occulter le fait que d'autres armes de destruction massive continuent d'être utilisées, comme en attestent les récents rapports sur l'emploi d'armes chimiques et les risques qu'elles continuent de représenter, 20 ans après l'ouverture à la signature de la Convention sur les armes chimiques. Nous devons continuer d'appuyer les travaux du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU pour établir les faits en Syrie.

S'il y a lieu de se féliciter du consensus qui s'est dégagé à la Commission du désarmement au sujet des armes classiques, ainsi que de la robustesse de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui vient de fêter ses 20 ans, il convient également de reconnaître que l'ONU a encore beaucoup à faire pour prévenir les souffrances causées par les armes classiques, ces protagonistes de la violence du quotidien. Des armes qui frappent sans discrimination continuent d'être employées contre les civils. Les armes légères et de petit calibre sont responsables de près de la moitié de toutes les morts violentes à travers le monde, et elles ne cessent de faire des victimes, en plus d'alimenter les conflits dans toutes les régions et de soutenir la criminalité organisée. La maîtrise efficace de tous les armements et de tous les transferts internationaux d'armes classiques est un impératif humanitaire et une condition nécessaire pour le développement durable. Voilà pourquoi les Nations Unies doivent travailler sur les synergies entre les instruments internationaux relatifs aux armes classiques et éviter le détournement des armes vers le commerce et illicite dans le cadre de la réalisation de l'objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour terminer, je voudrais redire que le climat inquiétant dans lequel nous entamons nos travaux ne laisse aucune place à la complaisance. Il doit plutôt nous encourager à progresser vers un monde plus sûr et plus pacifique.

M^{me} Baumann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Allemagne, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assurer du plein appui de mon pays.

L'Allemagne s'associe sans réserve à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne.

Bâtir un monde plus sûr reste une priorité pour l'Allemagne. Mais malheureusement, nous avons vu ces dernières années une augmentation du nombre de crises et de conflits et une recrudescence des tensions, non seulement en Europe, mais aussi au Moyen-Orient, où le tabou concernant la non-utilisation d'armes chimiques est sans cesse violé.

La Corée du Nord est en train de développer son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques, défiant ce faisant le droit international et l'autorité du Conseil de sécurité. Ses activités illégales constituent non seulement une menace grave pour toute la région, mais aussi pour la sécurité mondiale. Nous exhortons la Corée du Nord à s'abstenir de se livrer à de nouveaux actes de provocation interdits par le Conseil et à se montrer disposée à régler le conflit par la voie pacifique. L'Allemagne appuie toutes les mesures que prend la communauté internationale pour imposer un régime de sanctions encore plus sévère à la République populaire démocratique de Corée et demande à tous les États de s'acquitter de leurs obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Plan d'action global conjoint, signé entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran en 2015, montre qu'une crise imminente de prolifération nucléaire peut, si la volonté politique existe, être réglée par la voie diplomatique sur la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Aujourd'hui l'Iran est soumis au régime de vérification et de surveillance le plus robuste au monde. Nous sommes satisfaits que dans son rapport, l'Agence internationale de l'énergie atomique confirme que l'Iran agit en conformité avec le Plan d'action global commun.

Nous devons nous abstenir de toute action susceptible de remettre en cause les progrès accomplis à ce jour. Nous devons plutôt nous efforcer de veiller à une mise en œuvre complète et stricte du Plan d'action global commun. En outre, si nous voulons continuer de régler d'autres crises par la voie diplomatique, alors il nous faut tout faire pour honorer nos obligations découlant des accords que nous avons déjà conclus. À

cet effet, assurer un succès sans failles est une priorité absolue pour l'Allemagne. Nous demandons à tous les États de se conformer aux exigences énoncées dans le Plan d'action global commun.

Alors que les conflits se multiplient et les tensions s'accroissent, nous devons redoubler d'efforts aux fins du désarmement, du renforcement de la confiance et de la transparence. Il nous faut renforcer l'architecture existante, au lieu de violer et de contourner les normes en place. Cela est particulièrement vrai pour le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui est au cœur de la sécurité européenne. À cet égard, l'Allemagne salue les pourparlers sur la stabilité stratégique entre les États-Unis et la Russie. Il importe que les deux États qui possèdent le plus grand nombre d'armes nucléaires s'assoient autour d'une table et clarifient les questions qui se posent concernant ce Traité afin d'ouvrir la voie à d'autres réductions de leurs arsenaux nucléaires. Une prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques serait aussi dans notre intérêt, car elle contribuerait à la sécurité européenne.

L'Allemagne reste attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif partagé par la majorité écrasante des États. L'Allemagne a toujours prôné l'adoption d'une démarche pragmatique et progressive visant à créer les conditions favorables à une réduction continue du nombre d'armes nucléaires, et nous continuerons de le faire. Pour l'Allemagne, le Traité sur la non-prolifération, avec ses trois piliers tout aussi importants les uns que les autres, reste la pierre angulaire indispensable du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. De concert avec ses partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Allemagne mettra tout en œuvre pour renforcer le processus d'examen en cours ainsi que la valeur et l'efficacité du TNP. Cela signifie que nous devons redoubler d'efforts aux fins du désarmement nucléaire. Il nous faut mettre en place des mécanismes de vérification solides et prendre des mesures de désarmement tangibles, plutôt que de faire des déclarations de bonne foi. Ce dont nous avons besoin aussi, c'est un engagement et un ralliement autour des principes existants – non d'une autre ligne de fracture.

C'est pourquoi l'Allemagne promeut l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Le Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration de ce traité est en train d'aider à préciser les options qui doivent être, à terme, négociées.

À ce stade, nous voudrions remercier le Canada de piloter avec succès le processus, et nous l'assurons de notre appui continu en tant que coauteur, l'année dernière, de la résolution sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'Allemagne juge également qu'il importe d'appuyer un processus de négociations de garanties de sécurité négatives juridiquement contraignantes. Nous sommes convaincus que de telles mesures représentent un instrument précieux pour promouvoir la non-prolifération et constituent un pas concret fait vers un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Allemagne condamne dans les termes les plus fermes possibles l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, comme la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en fait état dans ses rapports. Nous croyons très fermement que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques devront en répondre. Nous pensons qu'une responsabilité spéciale incombe au Conseil de sécurité au vu des conclusions auxquelles est parvenu le Mécanisme d'enquête conjoint. L'Allemagne appelle la Syrie à coopérer pleinement avec l'OIAAC et le Mécanisme, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les armes légères et de petit calibre causent d'indicibles souffrances humaines. Il nous faut renforcer les capacités des institutions chargées de lutter contre ces armes – en particulier dans les régions fragiles et en proie à des conflits – afin de les aider à renforcer leur contrôle sur les armes légères et de petit calibre, les stocks de munitions et les transferts. L'Allemagne a lancé toute une série de projets pour relever les défis sur le terrain. En tant que membre du processus du Groupe des Sept, nous œuvrons avec l'Union africaine pour améliorer le contrôle des armes légères et de petit calibre dans la région du grand Sahel. Dans le cadre d'un autre engagement récent, des experts allemands en désarmement ont aidé la Mission des Nations Unies en Colombie à détruire les armes utilisées par les guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire.

Je voudrais aussi évoquer un problème extrêmement important qui se fait jour – les systèmes d'armes létales autonomes. Vu le taux de progrès technologiques enregistrés, il est grand temps que nous nous y attaquions. Nous pensons qu'il importe vivement de débattre des principes d'action et des pratiques optimales pour veiller à ce que ces futurs

systèmes d'armes soient pleinement conformes au droit international. Nous nous réjouissons à la perspective de participer activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux en novembre.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous souhaiter plein succès dans les travaux de cette année. Nous voudrions également féliciter les membres du Bureau et les assurer de notre détermination à contribuer activement et de manière fructueuse aux résultats des délibérations.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et voudrions ajouter quelques observations et réflexions particulières au nom de la délégation chilienne.

Le Chili est convaincu que la coexistence dans un monde exempt d'armes nucléaires est possible et que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recourir à la dissuasion nucléaire, en plus d'être un impératif moral, est un objectif réalisable et conforme au système international de protection des droits de l'homme. Cela est d'autant plus urgent dans le contexte international actuel, qui a été ébranlé par les récentes menaces d'utilisation d'armes de destruction massive, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Dans ce contexte, nous réitérons notre condamnation de l'essai nucléaire récemment effectué par la République populaire démocratique de Corée, le 3 septembre, et du tir d'un missile balistique, le 14 septembre – le deuxième de cette année – au-dessus du territoire japonais, ce qui constitue, sans doute aucun, un nouvel acte de provocation grave qui menace la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'attachement du Chili au désarmement et à la non-prolifération est clair. C'est pourquoi, le 20 septembre, la Présidente de la République du Chili a été le troisième chef d'État à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – la dernière catégorie d'armes de destruction massive qui ne soit pas explicitement interdite par un instrument juridiquement contraignant. Le Traité ouvre une voie prometteuse vers la réalisation de l'objectif commun d'un monde sans armes nucléaires, et renforce et complète le dispositif juridique actuel sur la question.

Nous réitérons que pour le Chili, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous soulignons l'importance de parvenir à son universalisation et à la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers fondamentaux – le désarmement, la non-prolifération et le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à honorer les engagements et obligations qu'ils ont contractés au titre de l'article VI du TNP et de progresser vers l'élimination totale de ces armes et, dans l'immédiat, vers la pleine mise en œuvre des 13 mesures concrètes aux fins du désarmement nucléaire arrêtées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, ainsi que du Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010.

Le Chili se dit une nouvelle fois déterminé à appuyer les efforts multilatéraux visant à promouvoir le désarmement, la non-prolifération et l'interdiction d'utiliser ou de détenir des armes de destruction massive. En plus de condamner l'utilisation militaire d'armes biologiques et chimiques, quelles que soient les circonstances, nous exhortons tous les États à adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, en vue de parvenir à un monde exempt d'armes chimiques.

Nous reconnaissons que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un fléau dont les effets destructeurs sont incommensurables. Ils transcendent le cadre de la sécurité internationale, ont une incidence directe sur le développement socioéconomique et les droits de l'homme et exacerbent les violences sexuelles et sexistes dont sont victimes des millions de personnes. Il est donc urgent que les membres de la communauté internationale unissent leurs efforts pour relever ce défi.

Le Chili a promu activement la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dans sa quête permanente du meilleur moyen de protéger les êtres humains, leurs droits et leur dignité. Pour le Chili, cette convention est un des meilleurs exemples de synergie entre le droit international humanitaire et le désarmement. Lorsque nous avons présidé la Convention en 2016, nous avons encouragé le renforcement de cette relation vertueuse du point de vue de la sécurité humaine. Cet effort reflète

notre volonté politique de parvenir à un monde exempt de mines d'ici à 2025.

Je voudrais terminer en lançant un appel à la communauté internationale afin que nous prenions ensemble l'engagement à mobiliser la volonté politique pour créer le climat de confiance mutuelle dont nous avons besoin si nous voulons avancer sur les questions de désarmement. Vous pouvez compter sur nous, Monsieur le Président, pour apporter une contribution positive aux travaux de la Première Commission de cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur qui a demandé à exercer son droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous avons déjà eu l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission.

La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement a mentionné mon pays dans sa déclaration, et j'ai été navré d'entendre ce qu'elle avait à dire. Ce qu'elle a affirmé anticipe les résultats du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Ce type de déclaration est un outil pour faire pression sur ce mécanisme, ce que nous rejetons. Étant donné le mandat de la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, les tentatives visant à influencer sur les résultats des travaux du Mécanisme d'enquête conjoint sont inacceptables et inconcevables. À cela s'ajoute le fait que les travaux du Mécanisme doivent être fondés sur les principes de crédibilité, d'objectivité, de transparence et d'intégrité.

Ma délégation a envoyé des centaines de lettres au Conseil de sécurité, à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, au Mécanisme d'enquête conjoint et aux comités du Conseil de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme. Ces lettres faisaient état de l'acquisition, de la possession et du stockage de produits chimiques toxiques par des groupes terroristes, dont l'État islamique et le Front el-Nosra, ainsi que d'autres groupes terroristes, qui les utilisent comme

armes contre les militaires et les civils en Syrie. Mon pays a toujours coopéré avec le Mécanisme d'enquête conjoint lors de ses visites en Syrie. Mon gouvernement a accepté et approuvé une visite du Mécanisme, qui devrait avoir lieu très prochainement, afin qu'il puisse mener à bien son mandat.

Cette prise de position de la part de la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement confirme ce que nous craignons, à savoir qu'elle anticipe les résultats de l'enquête, ce qui est contraire au mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, qui doit adhérer aux principes d'intégrité, de transparence, d'objectivité et de professionnalisme. Le fait que la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement préjuge des résultats de l'enquête signifie qu'elle tente d'incriminer mon pays, ce dont se félicitent les terroristes et les gouvernements qui les parrainent, car ils peuvent ainsi se servir de ce type d'armes contre mon peuple.

Le représentant de la Norvège a manifesté son appui à la position de l'OTAN, qui vise à détruire les infrastructures syriennes, à fournir une aide aux groupes terroristes, directement et indirectement, et à cibler les bases de l'armée syrienne et de ses partenaires qui luttent contre le terrorisme. En outre, l'OTAN cible des milliers de civils syriens et des écoles pour enfants sourds et muets à Raqqa.

L'Union européenne a l'habitude de lancer des accusations contre tous ceux dont la position diffère de celle de ses États membres. Certains de ces États ont fourni des substances chimiques toxiques à l'État islamique et au Front el-Nosra. Il est curieux que l'Union européenne appelle les États Membres de l'ONU à adhérer au Traité sur le commerce des armes alors que certains de ses membres fournissent des armes aux groupes terroristes actifs en Syrie. Les aéroports de certains pays européens sont désormais des plateformes d'approvisionnement de ces groupes terroristes en armes et en munitions.

Nous trouvons fort étrange que la représentante de l'Allemagne ait lancé plusieurs appels alors que son pays fournit à Israël, qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, des sous-marins capables de lancer des missiles nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle une fois de plus aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 3 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole pendant le débat général mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs de bien vouloir le faire avant cette date butoir.

La séance est levée à 12 h 55.